



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Avenant n°1

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (79)

ENTRE

La commune de Parthenay représentée par son maire Jean-Michel PRIEUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 avril 2024,

La commune de Secondigny représentée par son maire Jany PERONNET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 février 2024,

Ci-après désignées par « les communes signataires » ;

La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, représentée par son président Jean-Michel PRIEUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 avril 2024,

Ci-après désignée par « territoire signataire » ;

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame la Préfète du département des Deux-Sèvres, Emmanuelle DUBEE

Ci-après désignée par « L'Etat » ;

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans ce présent avenant, il s'agit de compléter le plan d'action et de modifier les fiches actions pour la commune de Secondigny qui n'étaient pas finalisés au moment de la signature de l'ORT, le 10 mai 2023.

Article 16 : Secondigny

16-3 le plan d'action

Le plan d'action suivant a été élaboré et validé par les élus locaux afin de répondre aux différents enjeux (orientations stratégiques) identifiés dans la convention au point 16-2. Les actions suivantes font l'objet de fiches action présentées en annexe dans la convention.

La fiche action n° 16 et 17 sont enlevées telles que présentées dans l'ORT pour être mises à jour dans le plan d'action suivant.

Axe 1 : Un cœur de bourg plus attractif

1- Pérenniser l'offre commerciale existante et mobiliser les locaux

La commune de Secondigny souhaite conserver et développer son offre en restauration et hébergement, améliorer son parcours marchant, sécuriser les espaces publics et faciliter les accès aux commerces aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agira également de considérer l'ensemble bâti vacant et favoriser les réhabilitations globales qualitatives.

La municipalité souhaite également pouvoir retrouver une halle de marché afin d'accueillir et développer le marché hebdomadaire. Cette halle, qui serait située sur la place du maréchal Leclerc, définirait un véritable espace piéton et de rencontre couvert en cœur de bourg.

2- Maintenir des services en cœur de bourg

Afin de répondre aux besoins de la population, la municipalité a décidé de construire une maison de santé à proximité du cœur de bourg. Celle-ci permettra prochainement d'accueillir des médecins généralistes, dentistes, infirmières, ostéopathes, ... afin d'offrir une offre de santé la plus complète possible.

Pour proposer une offre de garde variée pour les jeunes enfants, la municipalité est en train d'acquérir une maison qui se trouve au cœur des équipements scolaires et de loisirs afin de permettre l'installation d'une maison d'assistants maternels (MAM). Celle-ci se trouve au cœur du futur quartier de renouvellement urbain de la commune.

L'actuel pôle mairie-théâtre accueille deux ensembles bâtis accolés et communicants avec l'espace mairie, l'espace France Services ainsi qu'à une salle servant de projection cinématographique. Idéalement situées, ces anciennes bâtisses n'ont pas connu de réhabilitations énergétiques globales et ne répondent plus aux normes d'accessibilité pour les usagers. Un projet de réhabilitation de tout le pôle et de ses abords est actuellement en réflexion. Cela permettrait de renforcer ce rôle de ce pôle administratif et culturel, et de lui redonner une place centrale dans ce centre bourg.

3- Développer et moderniser les équipements rue du stade, futur quartier du bourg

Secondigny concentre 5 établissements scolaires ce qui représente environ 650 élèves. La municipalité dispose d'équipements sportifs divers dont une salle omnisports et un complexe sportif extérieur.

En parallèle le département des Deux-Sèvres conduit un plan collège 2050. Ce plan collège trouve une première application en Gâtine qui a été désignée comme territoire pilote. Dans ce cadre, il s'agit pour le Département des Deux-Sèvres de construire un nouveau collège moderne et de plus grande dimension à Secondigny autorisant de nouvelles pratiques pédagogiques et performant sur le plan du bâti. Ce nouveau collège sera construit sur l'actuel terrain d'entraînement de foot.

Afin de maintenir son offre sportive auprès de la population locale mais aussi des élèves, la municipalité étudie la faisabilité de moderniser et requalifier ses équipements sportifs extérieurs.

Fiche action 16 : Maintenir les commerces et les services en centre-bourg

Fiche action 17 : Construire une halle de marché place du Maréchal Leclerc

Fiche action 18 : Réhabiliter une habitation en maison d'assistantes maternelles

Fiche action 19 : Réhabiliter le pôle mairie-théâtre : cœur administratif de la commune

Fiche action 20 : Moderniser et requalifier des équipements sportifs extérieurs

Axe 2 : un cœur de bourg plus habitable

Selon le dernier recensement de l'INSEE, il y aurait environ 13,5% de logements vacants dont une partie non négligeable d'habitat dégradé, et ce notamment dans le cœur ancien. Alors que la production de lotissement en extension ralentit et que la commune prévoit plusieurs quartiers de renouvellement urbain, il s'agit de projeter une diversification de l'offre de logements notamment locatif à destination des jeunes, des familles modestes et des personnes âgées qui ne trouvent pas ou peu à se loger en réhabilitant des ilots vacants en centre-bourg.

L'EHPAD souhaite construire un habitat inclusif en cœur de bourg et à proximités des services de santé. Ces logements seraient destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Fiche action 21 : Améliorer la réhabilitation de l'habitat dégradé à usage de logement & la réalisation d'opérations de renouvellement urbain

Fiche action 22 : Construire un habitat inclusif en cœur de bourg

Axe 3 : un cœur de bourg plus convivial

1- Valoriser l'espace public pour créer des lieux de « vivre-ensemble »

Le lac des Effres de Secondigny constitue un pôle récréatif majeur pour le territoire. Très fréquenté par les habitants de tous âges, un lotissement d'habitation sur la rive nord et des équipements sur la rive sud y ont été implantés (terrain de camping, restaurant, salle communale Alauna, espaces sportifs et ludiques, piscine). Le lac est ancré dans le quotidien des habitants du territoire.

Pour permettre conjointement de recouvrer une qualité d'eau satisfaisante et de se conformer aux objectifs du SAGE, et dans le cadre de la programmation d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la période 2024-2029, il est important à présent d'enregistrer une étude globale sur la gestion de la lame d'eau et de ses abords.

Actuellement les principaux espaces publics en centre-bourg sont destinés au stationnement et sont à 80% composés de sols imperméables. Les parcours piétons sont aujourd'hui discontinus et les espaces de regroupement inexistants. Le secteur est clairement dédié au trafic routier qui a peu à peu envahi la quasi-intégralité des espaces, imprime un caractère périurbain au centre-bourg et ne permet plus l'épanouissement d'une vie locale de centre-bourg.

L'action consiste en la création d'une véritable centralité publique piétonne autour des différentes places qui se situent autour de la Mairie.

2- Mettre en valeur le patrimoine et l'identité de Secondigny

La commune de Secondigny bénéficie de liaisons piétonnes et cycles de loisirs bien souvent extérieurs au centre-bourg et regroupées autour du lac des Effres, du bois de l'Aumônerie ainsi qu'au Nord pour l'arrivée des principaux chemins de randonnées. En dehors de ces espaces, le piéton est contenu au niveau du trottoir ou de l'accotement où le confort et le sentiment de sécurité reste très limité.

Cette action vise à redécouvrir les abords du Thouet et de faciliter la marche et les parcours vélos entre les différents équipements, le centre-bourg et les zones d'habitat de la commune.

Fiche action 23 : Conforter le pôle récréatif, naturel, et durable du lac des Effres

Fiche action 24 : Créer une vaste place publique adaptée aux différents usages en centre-bourg

Fiche action 25 : Favoriser les cheminements piétons et cycles

Axe 4 : un cœur de bourg plus structuré et lié

La commune de Secondigny est identifiée comme un carrefour historique et majeur des déplacements du territoire. Outre son réseau de voies communales et chemins ruraux, elle est traversée par deux départementales : la RD 949 bis (Poitiers, La Roche-sur-Yon) et la RD 748 (Niort, Bressuire, Angers). Ici, les nuisances créées par le trafic, notamment poids-lourds posent des problèmes de renouvellement urbain extrêmement importants.

Une réflexion est engagée avec le Département afin d'étudier :

- La sécurisation du carrefour pour les piétons et les véhicules
- La possibilité de modifier la déviation poids lourds rue du Bosquet. En effet l'îlot de la Vendée présente une vacance importante, et en entourée de voies empruntées par des poids lourds. Il s'agira d'apaiser la circulation sur la partie arrière de la rue de la Vendée pour permettre aux habitants et futurs habitants de profiter des espaces extérieurs présents sur la rue du Bosquet.

Les stationnements « sauvage » liés au covoiturage, parfois sur des espaces privés, sont de plus en plus importants depuis la crise sanitaire. Il s'agit de mener une réflexion commune avec le département pour identifier une ou plusieurs aires de covoiturage.

Fiche action 26 : Sécuriser les deux axes principaux du centre-bourg (routiers et piétons)

Fiche action 27 : Créer une aire de covoiturage dans le centre-bourg

Axe 5 : Faire du projet de revitalisation une démarche participative

Action transversale à toutes les autres actions, il s'agit de pouvoir impliquer la population dans les démarches de revitalisation du centre-bourg et de développer les partenariats avec les acteurs locaux, commerçants, associations...

Fait en 4 exemplaires originaux,

A Parthenay, le 11 avril 2024

L'État représenté par Monsieur le Sous-préfet
de l'arrondissement de Parthenay,
M. TURGIS Lucas



Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
représentée par son président,
M. PRIEUR Jean-Michel



La commune de Parthenay, représentée par son
maire, M. PRIEUR Jean-Michel



La commune de Secondigny, représentée par
son maire, M. PERONNET Jany



ANNEXES

Secondigny

- N°16 : Maintenir les commerces et les services en centre-bourg
- N°17 : Construire une halle de marché place du Maréchal Leclerc
- N°18 : Réhabiliter une habitation en maison d'assistantes maternelles
- N°19 : Réhabiliter le pôle mairie-théâtre : cœur administratif de la commune
- N°20 : Moderniser et requalifier des équipements sportifs extérieurs
- N°21 : Améliorer la réhabilitation de l'habitat dégradé à usage de logement & la réalisation d'opérations de renouvellement urbain
- N°22 : Construire un habitat inclusif en cœur de bourg
- N°23 : Conforter le pôle récréatif, naturel, et durable du lac des Effres
- N°24 : Créer une vaste place publique adaptée aux différents usages en centre-bourg
- N°25 : Favoriser les cheminements piétons et cycles
- N°26 : Sécuriser les deux axes principaux du centre-bourg (routiers et piétons)
- N°27 : Créer une aire de covoiturage dans le centre-bourg

FICHE ACTION N°16

Maintenir les commerces et les services en centre-bourg

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°5 Dynamiser et pérenniser l'offre commerciale et d'animation
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La commune de Secondigny est identifiée comme un « pôle relais » à l'Est de son intercommunalité, pôle de loisirs et carrefour routier qui compte 34 commerces début 2023 dont 1 supermarché. Les résultats de l'étude Shop'in remise début janvier 2023 décrivent une structure commerciale dynamique dans le centre-bourg, offre portée par le positionnement d'une locomotive commerciale – offre qui reste cependant à sécuriser avec le départ récent de plusieurs commerces (pas de reprises directes) en renforçant un « positionnement axé sur l'authenticité « shopping plaisir » et en équilibrant le déficit d'offre en restauration. Les espaces urbains actuels sont également globalement peu sécurisés et ne facilitent pas les parcours marchands. La commune possède un espace public vaste en cœur de bourg qui permet de penser le devenir de locaux commerciaux et d'événements attractifs. La commune est par ailleurs consciente de la fragilisation future de l'offre commerciale.</p> <p>La présente action bénéficiera à l'ensemble de la population de Secondigny et des communes limitrophes faisant régulièrement et occasionnellement leurs courses dans la commune.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des commerces et des services en cœur de bourg autour de 4 valeurs : local, authenticité, expérience et consommer différemment - Développer l'offre d'hébergement et de restauration (tourisme, weekend) - Améliorer la qualité du parcours marchand - Sécuriser les trottoirs et rendre accessible les commerces aux personnes à mobilités réduites, - Considérer l'ensemble bâti vacant : local commercial et logement (si c'est le cas) pour favoriser des réhabilitations globales qualitatives

	<p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer au PLUi des Rdc commerciaux à conserver autour de la future place publique et de la rue d'Anjou => faire du commerce un vecteur d'animation des espaces publics de centre-bourg • Réaliser une veille foncière et immobilière précise des locaux vacants et penser de nouveaux outils d'aide pour la reprise (préemption, recherches de partenaires et de montages opérationnels, financement participatif, mise aux normes PMR, énergie, etc.) • Faire appel aux partenaires potentiels pour des faisabilités énergétiques • Enclencher une maîtrise d'œuvre sur le cheminement piéton et l'accès PMR (phasage à définir avec une priorisation sur la route de l'Anjou entre la place et le carrefour central) • Trouver des porteurs de projets privés et publics • Créer une OAP centre-bourg pour permettre des réserves foncières communales ou des emplacements réservés pour de futurs projets publics. En fonction de la stratégie adoptée, la commune pourra réaliser la maîtrise foncière, rechercher l'aide d'un manager de commerce en propre ou passer par un accompagnement des porteurs de projets privés sur la commune.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • L'association des commerçants (GICAS) • Chambre de commerce et d'industrie, • Chambre des Métiers et de l'artisanat, • Porteurs de projets privés, • Banque des territoires, • EPF Nouvelle-Aquitaine, • ...
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p><u>Etudes & Prospection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan détaillé d'urbanisme commercial à l'échelle de la commune, • Etudes de faisabilité énergétique auprès des chambres consulaires, études de faisabilité architecturale, • Recherche de porteurs de projets commerciaux privés (action à réaliser en lien avec les agents techniques, le chef de projets PVD et l'ensemble des partenaires). <p><u>Actions foncières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rachat le cas échéant de fonds de commerce, d'immeubles comprenant du commerce, partenariat avec des acteurs publics et/ou privés à mettre en place • Réhabilitation et mise en sécurité et accessibilité du commerce (et du ou des logements associés)
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	A définir

CALENDRIER	<p>2023-25 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préserver des linéaires commerciaux au PLUI notamment rue de l'Anjou ○ Créer un groupe de travail multi partenarial autour du commerce ○ Etude de faisabilité énergétique & veille foncière sur les commerces vacants + partenariat équilibré avec la grande surface commerciale du centre-bourg ○ Recherche de porteurs de projets individuels et collectifs ○ Développement des aménagements des espaces publics pour l'accessibilité PMR ○ Plan cartographique d'urbanisme commercial (base stratégique de toutes réalisations) <p>2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de la halle de marché ○ Réhabilitation d'un local situé au nord de la place Maréchal Leclerc pour en faire un espace restauration/bar => location/vente ? <p>À partir de 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Action de veille et de facilitation reconduite chaque année en lien avec un plan commercial ambitieux connus de tous
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	PLUI
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de commerces Comparaisons ouvertures / fermetures Consommateurs Enquête locale
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	L'action s'inscrit dans le secteur prioritaire de la place publique du centre-bourg au sein de l'ORT en permettant de renforcer l'attraction de la commune et des espaces de centralité pour le commerce.

FICHE ACTION N°17

Construire une halle de marché Place du Maréchal Leclerc

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°2 : créer les conditions des continuités piétonnes Enjeu n°3 : Pour des espaces publics de qualité Enjeu n°5 : Dynamiser et pérenniser l'offre commerciale et d'animation
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Historiquement, la commune de Secondigny a connu l'implantation d'une halle de marché en plusieurs lieux du centre-bourg. Actuellement, un marché local se tient tous les vendredis soir sur l'espace de stationnement situé devant le théâtre et la mairie. Il réunit en moyenne 5 commerçants. Durant les temps de concertation, les habitants ont demandé une nouvelle halle ouverte pour abriter le marché.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de valorisation d'une grande place publique piétonne en centre-bourg (cf. fiche action 24).</p> <p><u>Les objectifs sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'organisation d'événements en centre-bourg - définir un véritable espace piéton de rencontre couvert - valoriser les commerçants locaux et le marché / faciliter à plus long terme l'accueil de nouveaux exposants lors du marché - renouer avec l'implantation ancienne des halles de marché à Secondigny <p>La construction de la halle de marché serait envisagée sur la place du Maréchal Leclerc et pourrait être composée d'une structure porteuse apparente réalisée en bois ou en métal. De taille modeste, il est préconisé que la couverture ne porte pas atteinte à la qualité lumineuse des logements limitrophes à la place.</p> <p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une mission esquisse globale de la place publique du Maréchal Leclerc y compris phasage des travaux puis une maîtrise d'œuvre de la halle • Aménagement de la halle couverte <p>Exemples de positionnements possibles de la halle du marché en fonction des résultats de l'étude de la place publique.</p>

		
	Positionnement 1	Positionnement 2
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - L'association des commerçants (GICAS) - Les exposants du marché - Les services des collectivités - l'Etat, le Département - CAUE : expertise d'architecte-conseil pour les particuliers, aide à la réalisation des cahiers des charges / recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre - La Banque des Territoires - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat 	
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Apports non honoraires</u> : travail du chef de projet PVD, accompagnement au montage de dossier, faisabilité économique - <u>Dépenses</u> : étude de maîtrise d'œuvre complète (inscrite au sein d'une étude des espaces publics de la place centrale du bourg) 	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les partenaires financiers à mobiliser et la capacité d'autofinancement de la commune sur ce projet. 	
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de maîtrise d'œuvre complète (inscrite au sein d'une étude des espaces publics à moyen terme) - 1 an d'étude - 4-6 mois de chantier en fonction du procédé choisi pour le lancement des travaux 	
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Des indicateurs d'utilisation de la halle et de suivi de la programmation pourront être mobilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerçants venant à la halle - Nombre de consommateurs 	
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>L'action s'inscrit dans le secteur prioritaire de la place publique du centre-bourg au sein de l'ORT en permettant de renforcer l'attraction de la commune et des espaces de centralité pour le commerce.</p>	
ANNEXES		

FICHE ACTION N°18

Réhabiliter une habitation en maison d'assistants maternels (MAM)

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°4 : considérer les potentialités du bâti existant
STATUT	Validé
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les Maisons d'assistants maternels permettent à quatre assistants maternels, au plus d'accueillir, chacun un maximum de quatre enfants simultanément, dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. Pour pouvoir exercer dans une MAM, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le Président du Conseil départemental, après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). L'assistant maternel exerçant dans une MAM est salarié du parent qui l'emploie.</p> <p>Un collectif de quatre assistantes maternelles agréées, souhaite créer ce type de structure à Secondigny. Le projet des assistantes est bien avancé puisqu'elles ont déjà créé leur association et obtenu les agréments nécessaires.</p> <p>Considérant que le besoin d'assistant maternel sur le territoire est réel et qu'il est nécessaire de développer l'offre d'accueil de la petite enfance à Secondigny, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 22 mars 2021, de soutenir l'initiative du collectif en construisant le bâtiment qui accueillera la structure. Ce bâtiment sera ensuite loué au collectif.</p> <p><u>Objectifs généraux du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre d'accueil de la petite enfance à Secondigny ; • Proposer aux professionnels de la petite enfance un mode d'exercice collectif afin de rompre l'isolement qu'ils peuvent ressentir lorsqu'ils exercent à domicile ; • Mutualiser l'offre de services et renforcer la qualité de l'accueil ; • Donner la possibilité à des assistants maternels ou à des candidats à l'agrément de travailler alors que leurs conditions de logement ne sont pas compatibles avec l'accueil de jeunes enfants. <p>Les locaux seront utilisés pour accueillir au maximum 4 assistants maternels et 16 enfants.</p> <p>Ils devront répondre aux normes d'accessibilité puisque des enfants handicapés pourront y être accueillis.</p>

	<p>Initialement, l'opération était localisée sur un terrain d'une contenance d'environ 650 m² située rue Bel Air dans un environnement calme et peu circulant, à proximité du centre-bourg et du lac des Effres.</p> <p>Cependant, la commune a l'occasion de pouvoir préempter une maison d'habitation récente qui permet d'accueillir cette activité professionnelle.</p> <p>Cette maison est situé à proximité des équipements sportifs et scolaires et offre un cadre de vie agréable extérieur pour les enfants.</p>		
PARTENAIRES	<p>Les partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le département qui donne l'agrément aux assistants maternels et qui suit la conformité du logement pour l'accueil d'enfants. <p>Les partenaires financiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat via la DETR (notifiée) - L'Europe via le LEADER (en cours) <p>La commune se rapproche d'autres partenaires susceptibles de pouvoir subventionner ce projet d'investissement tels que la CAF et la MSA</p>		
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Les dépenses prennent en compte l'acquisition des terrains et la construction de la MAM.		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	DEPENSES – HORS TAXE		
	2031 - Frais d'étude (géotechnique)		2 460 €
	2111 - Terrains nus (hors frais)		20 000 €
	2313 - Constructions		365 128 €
	<i>Honoraire de maîtrise d'œuvre</i>		35 453 €
	<i>Mission SPS</i>		2 835 €
	<i>Mission BCT</i>		4 540 €
	<i>Lot 01 Terrassement, gros-œuvre, réseau, ravalement</i>		116 000 €
	<i>Lot 02 Charpente bois</i>		11 500 €
	<i>Lot 03 Couverture tuile – zinguerie</i>		13 000 €
	<i>Lot 04 Menuiseries extérieure - protection solaire</i>		23 000 €
	<i>Lot 05 Menuiserie intérieure bois</i>		14 000 €
	<i>Lot 06 Cloisons sèches – plafond - isolation</i>		34 000 €
	<i>Lot 07 Chape - faïence</i>		5 000 €
	<i>Lot 08 Peinture – revêtement de sol souple</i>		17 500 €
<i>Lot 09 Plomberie – sanitaire - chauffage – ventil.</i>		60 800 €	
<i>Lot 10 Electricité</i>		27 500 €	
TOTAL DEPENSES GENERALES		387 588 €	
	RECETTES		
Secondigny - Autofinancement	17,9%		69 404 €
Emprunt	38,7%		150 000 €
Etat - DETR	36,9%		143 184 €

	Europe - Leader	6,5%	25 000 €
	TOTAL		387 588 €
CALENDRIER	Réalisation : 2024-2025		
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	Ce projet est inscrit au CRTE		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de la MAM et son rayonnement - Part d'enfants en situation d'handicap accueillis 		
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Ce projet permet d'offrir une nouvelle offre d'accueil pour la population de Secondigny et de ses alentours. La spécificité de l'accueil d'enfants en situation de handicap permettra à la structure de rayonné plus largement et de renforcer le rôle de centralité de Secondigny, voire d'accueillir de nouvelles populations.		

FICHE ACTION N°19

Réhabiliter le pôle mairie-théâtre : Cœur administratif de la commune

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°4 : Considérer les potentialités du bâti existant
STATUT	En cours
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le pôle mairie-théâtre accueille dans deux ensembles bâtis accolés et communicants l'espace mairie, l'espace Maison France Services ainsi qu'une salle de réunion et une salle servant de projection cinématographique. Anciennes, ces bâtisses n'ont pas connu de réhabilitation énergétique globales. Le pôle mairie de Secondigny apparaît également aujourd'hui peu visible en comparaison à la grande surface adjacente – phénomène accentué par la non-qualification des espaces urbains (nappe de stationnement indifférenciée en devant). Le nord de la Mairie forme également un espace sous-utilisé.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé par le SIEDS en 2023. Il en ressort que la mairie présente des caractéristiques d'enveloppe peu performantes et des équipements vieillissants.</p> <p>Le projet de réhabilitation du pôle Mairie-Théâtre a pour ambition de répondre au double-enjeu des exigences thermiques actuelles dans l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 et des enjeux programmatiques et urbains d'accessibilité aux usages récents et futurs.</p> <p>Techniquement, les travaux consisteront en une sécurisation du bâtiment et une mise en accessibilité PMR. Une rénovation énergétique ambitieuse est préconisée selon la faisabilité architecturale et thermique ; l'usage de matériaux sains et locaux pourra être recherché. Le système de chauffage actuel au fioul est à revoir ainsi que le système de protections solaires tel que préconisé lors de l'audit énergétique réalisé en 2023.</p> <p>D'un point de vue programmatique, la commune de Secondigny a pour ambition de faire du pôle mairie un véritable pôle administratif regroupant tous les services. Plusieurs pistes sont avancées et devront être affinées par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une salle des mariages - rendre le théâtre accessible aux PMR - créer des bureaux pour les différents services administratifs, pour l'agence postale, Maison France Services ainsi que des bureaux partagés avec différents partenaires (Département, CRER, MDEE, Conciliateur)

	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une salle de pause ainsi que des toilettes pour le personnel - repenser l'espace des archives (sécurisation) <p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> => Solliciter des partenaires publics afin de mettre en œuvre le projet => Etude de programmation bâtie pour définir les besoins et usages futurs => Etude de maîtrise d'œuvre – Les abords et le traitement de la parcelle communale sera traitée avec la maîtrise d'œuvre publique urbaine qui sera retenue => La réussite du projet tiendra en une anticipation des besoins et un phasage des travaux possibles <p>Les scénarios envisagés seront étudiés en lien avec le projet de commune nouvelle.</p>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat (financement dans le cadre de futurs plans en faveur de la rénovation énergétique), Le conseil Régional, l'Union Européenne pour les réponse à appel à projets => Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 - L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	A définir
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	A définir
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 : Audit énergétique réalisé - 2024 : Etude de faisabilité pour l'étude de la réhabilitation du pôle Mairie-Théâtre - 2026 : si validation, étude de programmation
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique du futur bâtiment (audit énergétique) - Réponse aux besoins pressentis
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Cette action permettra de valoriser l'image de la commune et d'instaurer une image ambitieuse énergétiquement de la commune – ce qui peut également influencer les futurs porteurs de projet.
ANNEXES	

FICHE ACTION N°20

Moderniser et requalifier des équipements sportifs extérieurs

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°2 : Créer les conditions des continuités piétonnes Enjeu n°3 : Pour des espaces publics de qualité
STATUT	En cours
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Contexte :</p> <p>Secondigny concentre cinq établissements scolaires pour un effectif d'environ 600 à 650 élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Une école primaire publique, •Une école primaire privée, •Un collège public, •Un collège privé, •Une Maison Familiale Rurale (privée), <p>Et plusieurs équipements sportifs sont présents sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Une salle omnisport, gérée par la Communauté de communes Parthenay Gâtine, qui est composée d'une salle de réunion, d'un dojo, d'une salle gymnase et d'une salle mixte. •Un stade de foot enherbé avec tribune, un terrain de tennis et une piste d'athlétisme sont présents à proximité des établissements scolaire ainsi qu'un stade de foot d'entraînement derrière le collège public. <p>La dynamique associative y est conséquente puisqu'environ 70 associations sont présentes sur la commune dont une vingtaine d'associations sportives (football, tennis, ping-pong, gymnastique, pétanque, palet...).</p> <p>En 2021, la commune de Secondigny est labellisée « Petites Villes de Demain », et lance en 2022-2023 une étude de revitalisation globale du centre-bourg. Dans le cadre de l'analyse puis de la phase plan guide du projet de dynamisation du centre-bourg, l'équipe d'études voit dans la rencontre de ces différents projets l'opportunité d'un véritable projet urbain regroupant une majeure partie des sept orientations stratégiques développées. La rue du Stade, d'une emprise large, doit être repensée afin de permettre conjointement la circulation à double sens de véhicules, la dépose des usagers de transports en commun, le stationnement des bus et cars sur la partie haute de la rue, et la circulation sécurisée et confortable des « plus vulnérables » : piétons et cycles. Ce programme incompressible nécessite une réorganisation, notamment du stationnement.</p>

En parallèle le département des Deux-Sèvres conduit le plan Collège 2050 qui a pour but de définir les grandes orientations en matière d'évolution des établissements pour les 25 années à venir. Ce plan collège trouve une première application en Gâtine qui a été désigné comme territoire pilote. Dans ce cadre, il s'agit pour le Département du collège de construire un nouveau collège moderne et de plus grande dimension à Secondigny autorisant de nouvelles pratiques pédagogiques et performant sur le plan du bâti. S'ajoutera à cet établissement la création d'un internat d'excellence, le seul du Département des Deux-Sèvres. L'ancien établissement sera déconstruit pour y permettre notamment la création d'un plateau sportif pour les collégiens et les locaux. La programmation définitive de cet espace n'est pas encore arrêtée car il devra également intégrer les fonctions d'accueil et de transports du nouvel établissement : arrêts des transports en commun, stationnement transport adapté, parvis de l'établissement. Le cadrage définitif des prestations devrait être connu au premier trimestre 2024 Le nouveau collège et l'internat seront construits sur l'actuel terrain d'entraînement de foot. Les travaux de ce nouvel établissement pourraient commencer en 2025 - 2026.

Lors de sa séance du 4 septembre 2023, le conseil municipal, au vu du bilan des rencontres avec les associations sportives et les établissements scolaires utilisateurs des équipements sportifs, a demandé une étude de faisabilité sur la modernisation du complexe sportif et la création de nouveaux équipements nécessaires au développement sportif scolaire et associatif

Enjeux globaux

Maintenir deux stades communaux et permettre l'extension du collège :

- Créer un stade synthétique et conserver un stade enherbé sur la même parcelle ;
- Minimiser l'artificialisation et la perméabilisation des sols ;
- Penser ce complexe sportif en lien avec le nouveau collège.

Créer un maillage piéton et sécuriser les parcours sur la rue du stage :

- Multiplier les possibilités d'accès aux équipements scolaires et sportifs ;
- Sécuriser les flux, créer de véritables cheminements piétons ;
- Relier les différents équipements sportifs par une promenade piétonne paysagère confortable.

Objectifs généraux du projet :

L'objectif général de ce projet est de moderniser et requalifier ses équipements sportifs. Il doit contribuer au :

	<ul style="list-style-type: none"> •Développement l'offre d'équipements sportifs du territoire pour les associations et les scolaires ; •A l'apport d'une réponse spécifique aux besoins d'entraînement des équipes ; •Développement des activités des associations en proposant plus d'infrastructure ; •De créer un cheminement doux bourg-stade-collège ; •Sécuriser les piétons et le stationnement rue du stade, notamment en lien avec les établissements scolaire.
PARTENAIRES	Jeunesse et sports, Région, Fédération sportives, Terre de jeux 2024, Région, Europe ...
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	NC
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	NC
CALENDRIER	2024 : étude de faisabilité pour permettre aux élus de prendre une décision sur la continuité de ce projet
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des équipements par les scolaires - Fréquentation des équipements par les clubs - Licenciés des clubs concernés
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	

FICHE ACTION N° 21

Améliorer la réhabilitation de l'habitat dégradé à usage de logement et la réalisation d'opérations de renouvellement urbain

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°4 : Considérer les potentialités du bâti existant
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Selon le dernier recensement de l'INSEE, il y aurait environ 13,5% de logements vacants dont une partie non négligeable d'habitat dégradé, et ce notamment dans le cœur ancien. Alors que la production de lotissement en extension ralentit et que la commune prévoit plusieurs quartiers de renouvellement urbain, il s'agit de projeter une diversification de l'offre de logements notamment locatif à destination des jeunes, des familles modestes et des personnes âgées qui ne trouvent pas ou peu à se loger.</p> <p>L'évolution des familles (décohabitations de juniors et seniors, parents séparés, familles recomposées...) demande la valorisation d'une offre souple de logements spécifiques dans le cadre d'un parcours résidentiel. Le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration table sur 28 logements d'ici 2029 puis 86 logements d'ici 2035 en partie dans les secteurs de renouvellement urbain.</p> <p>Le futur Plan Local de l'Habitat prévoit la création de 48 nouveaux logements sur la période 2023-2028 dont : 8 locatifs sociaux, 4 logements vacants. Le PLH détaille une dizaine de mesures et d'outils d'ingénierie qu'il s'agirait de mettre en œuvre permettant de réaliser un suivi et des opérations de qualité avec les partenaires.</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les patrimoines architecturaux anciens et plus récents (et proposer des outils pour leur protection et rénovation) = l'exemple des maisons de maître aux abords des axes principaux - Favoriser le renouvellement urbain de foncier de centre-bourg - Favoriser la dynamisation du centre-bourg avec un renouvellement des ménages accueillis - Permettre l'accès au logement en centre-bourg en direction d'un public plus diversifié - Améliorer et permettre la rénovation ambitieuse et globale du patrimoine local - Répondre aux objectifs de transition énergétique et écologique

	<p>Deux axes sont privilégiés à moyen terme dans le cadre de l'ORT de Secondigny :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir le parc ancien dégradé occupé ou vacant afin de favoriser la rénovation énergétique et architecturale ambitieuse (dans l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 en France) => une OAP centre-bourg pourrait être mis en place sur ce thème - Mettre en œuvre une opération de renouvellement urbain durable sur le foncier de la scierie actuel et sur les parcelles situées au nord (deux OAP sont en cours) soit plus de 4,5ha pour une prévision de 60 nouveaux logements d'ici 2035 <p><u>ACTIONS (court terme) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études pré-opérationnelles pour connaître les besoins, formaliser de stratégies opérationnelles à différentes échelles (ilot, immeuble, périmètre) de reprise de l'habitat dégradé. Une première action permettra dans le cadre du contrat PVD de mandater une équipe de programmation puis de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation exemplaire de l'îlot de la Vendée, propriété récente de la commune. - Améliorer l'accès aux informations et aides à la rénovation thermique des logements par les propriétaires-occupants et/ou bailleurs (France Rénov'). - Dynamiser la construction de logements sociaux, proposer une offre vers l'accession abordable & proposer des outils d'accompagnement vers d'autres offres immobilières répondant aux aspirations contemporaines (habitat participatif, habitat léger, intergénérationnel...), proposer des outils de dissociation de la propriété bâtie et foncière etc.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - L'État - L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF) - L'ANAH - La plateforme de rénovation énergétique locale - Action Logement & les bailleurs sociaux ou autres porteurs de projets privés -Communauté de Communes Parthenay-Gâtine - PETR du Pays de Gâtine : expertise dans le cadre du futur PNR - CAUE : expertise d'architecte-conseil pour les particuliers, aide à la réalisation des cahiers des charges / recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage périmétrique et relevé topographique - Etude d'analyses bâtementaires et architecturales sur deux parcelles communales rue de la Vendée via le marché à bon de commande de la banque des territoires - Réalisation de plans des bâtiments municipaux quand ils sont inexistants

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Les financements mis en place par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat - Les financements mis en place par le groupe Action Logement - Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine - l'Etablissement Public Foncier - La DETR (Préfecture) Acquisition de parcelles foncières dans le cadre d'une opération de revitalisation de centre bourg pour mise à bail d'un organisme HLM
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> - <u>2023</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Deux OAP finalisées dans le cadre du PLUI en 2023 pour les secteurs Scierie - Poitou - Cordier (lien fiche-action S02) - Taxe sur les logements vacants (validée par la commune) applicable au 1^{er} janvier 2024 - lancement de l'étude de faisabilité et de programmation de l'îlot de Vendée - <u>2024</u> : (le calendrier dépend des fonds obtenus et des programmes visés non connus à ce stage) <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les potentialités bâti du patrimoine communal et le favoriser les réhabilitations pour limiter la vacance - Poursuite de l'étude sur l'îlot de Vendée, recherche de partenaires potentiels financiers et d'usages => Etude de maîtrise d'œuvre - Renforcement de la présence du dispositif d'accompagnement à la réhabilitation France Rénov' à destination des propriétaires et propriétaires-bailleurs - Communication auprès de la population sur la défiscalisation Denormandie - <u>Après 2024</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Si la scierie déménage, prévoir des études de dépollution du site avant aménagement des espaces publics et cession des lots ou du potentiel à bâtir - Etudes et réalisation d'aménagements des secteurs de renouvellement urbain suivant l'avancement possible - Etudier la faisabilité de créer une OAP cœur de bourg autour des îlots historiques du centre-bourg proposée par l'équipe d'études PVD
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<ul style="list-style-type: none"> - PLUI et PLH de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (en cours) - Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) 2050, France Rénov' - EPFNA, Dépollution des sites - Bailleurs sociaux ou autre partenaires habitat
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'impact du nombre de logements vacants - Indicateur d'impact du nombre de logements rénové, du nombre en rénovation globale (type BBC réno) - Indicateur d'impact du nombre de logements réhabilités à destination de la location simple, de la location via un bailleur social etc.

<p>CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE</p>	<p>Cette action permettra de conforter l'accueil de nouveaux habitants en centre-bourg et de répondre à la demande de publics cibles notamment dans le locatif. La rénovation de l'habitat ancien de centre-bourg facilitera un changement de représentations de la commune et le renouvellement urbain notamment autour du départ de la scierie accentuera la création d'une seconde polarité autour des équipements scolaires et sportifs.</p>
<p>ANNEXES</p>	<p>Autorisations d'urbanisme Etudes techniques et réglementaires en vigueur Carte des logements vacants (dossier diagnostic)</p>

FICHE ACTION N°22

Construire un habitat inclusif en cœur de bourg

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°4 : considérer les potentialités du bâti existant
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Faible
MAITRE D'OUVRAGE	EHPAD La Vergne de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'Habitat Inclusif, qui est une alternative au logement individuel, a été défini par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), selon la définition :</p> <p><i>« Il est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes [...] et assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national ».</i></p> <p>Ce projet est travaillé en partenariat avec l'ADAPEI et plus particulièrement l'ESAT du Tallud afin de permettre d'accueillir des personnes en situation de handicap vieillissantes et de favoriser la continuité de parcours avec l'EHPAD.</p> <p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de l'habitat intermédiaire, levier pour favoriser le maintien à domicile ; - Renforcer le maillage territorial de ces habitats, en lien avec les communes et intercommunalités ; - Encourager la mixité des publics et l'ouverture intergénérationnelle ; - Favoriser les innovations/expérimentations en matière d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ; - Soutenir les acteurs locaux dans un aménagement du territoire inclusif, propice à la participation à la vie locale des personnes en perte d'autonomie. <p>Cet habitat sera composé de logements individuels et d'espaces communs (un espace polyvalent/animation, 2 salons pour recevoir des proches, une buanderie, 2 bureaux, 1 patio et un local technique).</p> <p>L'implantation du bâtiment pourrait se faire sur la partie sud est de l'actuelle parcelle de la maison de santé.</p> <p>Une étude de faisabilité va être prochainement commanditée pour étudier la viabilité de ce projet.</p>
PARTENAIRES	Conseil Départemental, ARS, ADAPEI, professionnels médicaux, appuietvous, services à domicile

DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	NC
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	NC
CALENDRIER	2024 : Etude de faisabilité
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- Occupation des logements - Accompagnements et animation proposés
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	La présente action doit permettre de répondre aux enjeux précités en matière d'habitat pour les personnes âgées. La localisation en centralité permet d'accentuer la fréquentation des commerces et services de proximité et des espaces publics. Une attention particulière devra être portée au parcours piéton des nouveaux habitants et faciliter l'accessibilité de ces derniers au centre-bourg de Secondigny.
ANNEXES	

FICHE ACTION N°23

Conforter le pôle récréatif, naturel, et durable du lac des Effres

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°6 : Pour de nouveaux rapports au Thouet
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le lac des Effres de Secondigny constitue un pôle récréatif majeur pour le territoire. Très fréquenté par les habitants de tous âges, un lotissement d'habitation sur la rive nord et des équipements sur la rive sud y ont été implantés (terrain de camping, restaurant, salle communale Alauna, espaces sportifs et ludiques, ancienne piscine). Le lac est ancré dans le quotidien des habitants du territoire.</p> <p>Dans le même temps, ce lac artificiel des Effres, aménagé dans les années 70 sur le cours d'eau du Thouet, est actuellement confronté à une pollution ponctuelle par cyanobactéries et à un envasement. Pour permettre conjointement de recouvrer une qualité d'eau satisfaisante et de se conformer aux objectifs du SAGE, et dans le cadre de la programmation d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la période 2024-2029, il est important à présent d'engranger une étude globale sur la gestion de la lame d'eau et de ses abords.</p> <p>L'action consiste à faire évoluer progressivement le lac des Effres dans l'objectif de conjuguer les usages existants, le développement touristique et les continuités et qualités écologiques.</p> <p>Cette action peut être l'occasion de créer de nouveaux rapports au lac en créant une nouvelle offre en lien avec le Thouet, des aménagements mixant loisir, tourisme et pédagogie sur le milieu naturel : point d'observation, ponton de pêche, plateforme de repos, sentier d'interprétation, etc.</p> <p><u>OBJECTIFS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'attrait récréatif et touristique du site, qui comprend la partie en eau, ses abords et les différents équipements - Densifier le réseau de cheminements doux entre le centre-bourg, les différents quartiers d'habitation, les hameaux, et le site des Effres - Trouver les dispositifs techniques pour recouvrer une qualité de l'eau satisfaisante et limiter l'envasement - Répondre qualitativement aux objectifs du SAGE tout en

	<p>permettant de développer l'offre de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager le site (plantations, gestion des berges, etc.) afin de créer une continuité (écologique, fonctionnelle) de la ripisylve du Thouet <p><u>FEUILLE DE ROUTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement du cahier des charges d'une étude technique (réalisation de scénarios pour la gestion de la lame d'eau) - Étude des financements potentiels - Si travaux : - recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (bureau d'études techniques et concepteurs) - Études techniques et de conception : chiffrage, phasage des travaux nécessaires - Dépôt des dossiers règlementaires et de subventions publiques - Travaux techniques et d'aménagement, phasés, en plusieurs tranches afin de minimiser l'impact sur les activités et s'adapter aux capacités d'investissements de la commune/communauté de communes. <p><u>POINTS DE VIGILANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la bonne qualité des eaux avant de prévoir de nouveaux aménagements
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet : expertise, aide à l'initiative et à la mise en œuvre des actions - PETR du Pays de Gâtine (projet du futur Parc naturel régional de Gâtine Poitevine) : aide à l'initiative et à la mise en œuvre des actions, mise en relation avec les projets communaux voisins - Services de l'Etat, du département et de la communauté de communes : expertise (aide à la maîtrise d'ouvrage), aide pour la recherche de financements (étude et/ou aménagement) - Agence de l'Eau : expertise et aide financière - CAUE : expertise, aide à la réalisation des cahiers des charges / recrutement des équipes d'étude technique et de maîtrise d'œuvre - Office du tourisme : expertise et communication grand public - Conservatoire des espaces naturels : expertise - Associations citoyennes, de promeneurs, liés aux établissements scolaires... : expertise et bénévolat
<p>DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES</p>	<p><u>Etudes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude technique et de conception pour la gestion écologique du cours d'eau, la lame d'eau et les abords du lac (bureau d'étude spécialisé et paysagistes-concepteurs) - Etude de programmation sur les abords du lac (bureau d'étude spécialisé tourisme, commerces, sport). <p><u>Travaux & entretien :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement (la nature et l'ampleur de ces travaux seront définis par l'étude technique et de conception) - Gestion & entretien raisonné des berges du lac - Installation d'un parcours santé - Réhabilitation du terrain de tennis <p><u>Actions de communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la thématique des milieux naturels (établissements scolaires, expositions, conférences, notamment lors du rendez-vous annuel de Pomm'Expo). - Réalisation de panneaux pédagogiques
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Financement par subvention dans le cadre de contrats de territoire - Financement du CEREMA - Financement propre - Agence de l'eau : volet biodiversité - CADS « Tourisme et loisirs nautiques »
CALENDRIER	<p>2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des protections réglementaires / emplacements réservés dans le PLUI. - Finalisation du cahier des charges pour les études techniques globales sur le lac - Recherche de financements (études et travaux) <p>Si travaux :</p> <p>2024/2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude technique et de conception pour la gestion écologique du cours d'eau, la lame d'eau et les abords du lac - Appel d'offre public - Temps d'étude et de concertation (1 année minimum) - Temps de validation et de maturation du projet par la commune <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande de permis d'aménager, autorisation réglementaire, études d'impacts (délai en fonction de la nature et de l'ampleur des aménagements décidés) <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - premières tranches de travaux sur le lac et ses abords : - Consultation des entreprises et établissements des marchés de travaux, puis préparation du chantier (2 mois minimum) - Travaux respectant la saisonnalité, l'activité du lac et la nature des aménagements et des plantations (délai en fonction de la nature des travaux et de la date d'ouverture du chantier). - Années suivantes : autres tranches de travaux.
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la période 2024-2029 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) - Contrat Ambition Deux-Sèvres 2023-2028 (Aménagement liés à

	<p>l'accessibilité à l'eau) - subvention > 50 000 €</p> <p>- autres programmes</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Dépollution et dés-ensablement effectifs du Lac - Continuités écologiques du Thouet constatées - Continuités des activités de loisirs autour du Lac
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>Cette action contribue à renforcer la place du lac des Effres dans la dynamisation de la commune et à favoriser une gestion durable des espaces naturels et paysagers.</p>
ANNEXES	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation environnementale des projets d'aménagement - Compatibilité avec les objectifs environnementaux du PLUI en cours d'élaboration - Compatibilité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

FICHE ACTION N°24

Créer une vaste place publique adaptée aux différents usages en centre-bourg

ORIENTATION STRATEGIQUE	<p>Enjeu n°2 : Créer les conditions des continuités piétonnes</p> <p>Enjeux n°3 : Pour des espaces publics de qualité</p> <p>Enjeux n°5 : Dynamiser et pérenniser l'offre commerciale et d'animation</p> <p>Enjeux n°7 : Augmenter la place de la nature dans le bourg</p>
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La vaste séquence urbaine située au Nord du centre-ville, autour de la Mairie, regroupe indistinctement des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - place de l'Hôtel de Ville - Place du M. Leclerc - place du Champs de Foire, - la parcelle communale située à l'arrière du théâtre (ancien emplacement de la halle/salle des Fêtes) - et la parcelle privée reliée au supermarché. <p>Ces espaces sont dédiés principalement au stationnement. Aujourd'hui, la composition de l'espace ne marque pas de différence de traitement des sols et de gestion entre l'espace public et les parcelles communales ou privées. Les espaces publics situés autour de la Mairie sont à 80% constitués de sols imperméabilisés (en grande majorité revêtement enrobé noir) et à 80 % alloués à la voirie et au stationnement ce qui a conduit à un appauvrissement des usages piéton et de rencontres en centre-bourg.</p> <p>Les parcours piétons sont aujourd'hui discontinus et les espaces de regroupement inexistant. Le secteur est clairement dédié au trafic routier qui a peu à peu envahi la quasi-intégralité des espaces, imprime un caractère périurbain au centre-bourg et ne permet plus l'épanouissement d'une vie locale de centre-bourg.</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>L'action consiste en la création d'une véritable centralité publique piétonne ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrouver une structuration de l'espace, une lisibilité du patrimoine urbain, une hiérarchisation des différentes places, placettes et des flux - Inverser le rapport routier/piéton vers une diversification des

	<p>usages de l'espace public, le confort urbain, la déminéralisation et la végétalisation des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la vie locale pour de nouveaux lieux de convivialité avec l'accessibilité facilités aux commerces (notamment PMR), la création d'espaces extérieurs (terrasses), la création d'une halle de marché et d'une réserve foncière pour l'insertion d'un futur équipement public - Retrouver une place pour la « nature en ville », relier des travaux de plantations à un aménagement permettant la gestion alternative des eaux pluviales - Conserver une offre de stationnement correspondant aux différents besoins, dont l'accès aux commerces <p>Les intentions urbaines et architecturales proposent de recentrer les espaces publics autour du bâtiment de la mairie et du Théâtre, de prévoir une réserve foncière sur la parcelle communale (un espace paysager en premier lieu) et de créer un jardin linéaire d'alignements d'arbre, terrasse, halle de marché et jeux d'enfants place du Maréchal Leclerc. Un trottoir confortable, continu et large pourra être créé rue de l'Anjou. Le parc Brillaud sera mis en valeur dans la continuité du jardin linéaire de la place, les espaces de stationnement restants seront réaménagés et au possible désimperméabilisés. La place publique permettra de mettre en valeur le patrimoine bâti et de développer l'attractivité commerciale et conviviale.</p> <p><u>POINTS DE VIGILANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Relation entre espaces publics et privés à gérer (parking super U) -Dimensionnement des noues pour gérer au mieux la déconnexion des eaux pluviales -Coordination avec les travaux de construction de la Halle et de réaménagement de la mairie <p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces (conjointement le cas échéant à la mission de conception de la halle), études de conception et travaux d'aménagement - Recherche de financements publics pour les aménagements vertueux (nature en ville, désimperméabilisations, déconnexion des réseaux...) - Continuité des actions de concertation et de participation habitante
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - L'État - La Région Nouvelle-Aquitaine - L'Association des commerçants GICAS

	- Architecte des Bâtiments de France (périmètre des monuments historiques)
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	ESTIMATIONS ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG : Etudes : - Etude/concours au stade AVP de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la grande place publique incluant le périmètre étendu de l'OAP cœur de bourg - Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics - contrat MOE & mis en place d'un phasage des travaux Estimation des travaux : 1 170 K€ - Recrutement d'équipes d'architectes (projet connexe de la Halle - T06 & du restaurant dans le bâtiment au nord de la place Leclerc T01) Estimation des travaux : 450 K€
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Demande de financement - suite ORT & recherche de subventions
CALENDRIER	2024 : - Validation du périmètre ORT et de l'OAP Cœur de bourg reprenant les conclusions de la fiche-action 2025 : Concours de maîtrise d'œuvre des espaces publics sur le secteur global (3 mois) après écriture du cahier des charges (la cheffe de projets PVD peut travailler conjointement avec le CAUE des Deux-Sèvres) 2026 : Démarrage des études de maîtrise d'œuvre phasée sur 4 ans Temps d'études en première phase (1 an, estimation)
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- % d'espaces publics piétons retrouvés - % d'espaces publics désimperméabilisés - % parkings végétalisés
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	L'action s'inscrit dans le secteur prioritaire du centre-bourg au sein de l'ORT en permettant de renforcer l'attraction de la commune et des espaces de centralité. Cette polarité historique constitue le premier pôle à l'échelle du bourg de Secondigny.
ANNEXES	

FICHE ACTION N°25

Favoriser les cheminements piétons et cycles

ORIENTATION STRATEGIQUE	<p>Enjeu n°2 : Créer les conditions des continuités piétonnes</p> <p>Enjeu n°5 : Dynamiser et pérenniser l'offre commerciale et d'animation</p> <p>Enjeu n°6 : Pour de nouveaux rapports au Thouet</p>
STATUT	<p>En projet</p>
NIVEAU DE PRIORITE	<p>Fort</p>
MAITRE D'OUVRAGE	<p>Commune de Secondigny</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La commune de Secondigny bénéficie de liaisons piétonnes et cycles de loisirs bien souvent extérieurs au centre-bourg et regroupées autour du lac des Effres, du bois de l'Aumônerie ainsi qu'au Nord pour l'arrivée des principaux chemins de randonnées.</p> <p>En dehors de ces espaces, le piéton est contenu au niveau du trottoir ou de l'accotement où le confort et le sentiment de sécurité reste très limité. Aucune bande ou piste cyclable, ni voie verte ne sont présentes dans le bourg. Il est important pour les habitants du centre-bourg ainsi que pour les publics n'ayant pas accès à un véhicule motorisé (public scolaire, personnes âgées), de développer un réseau de cheminements sécurisés piétons mais aussi cycles.</p> <p>La commune propose déjà plusieurs itinéraires de randonnées à proximité immédiate du bourg.</p> <p>Cette action vise à redécouvrir les bords du Thouet et de faciliter la marche et les parcours vélos entre le centre-bourg et les principaux équipements, culturels, scolaires et sportifs, mais aussi entre le centre-bourg et les principales zones d'habitat de la commune.</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les déplacements piétons et cycles pour redynamiser le centre-bourg et sortir de l'image « repoussoir » de la traversée du centre historique - Densifier et compléter le réseau des cheminements doux depuis le centre-bourg vers les équipements, quartiers d'habitation, lac des Effres et hameaux proches - Trouver de nouveaux itinéraires aux circuits touristiques de randonnées et boucles vélo passant par le centre-bourg et notamment par la place publique

	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les éléments paysagers remarquables : haies bocagères, cours d'eau, parcs... - Rendre lisible et faire connaître le réseau de cheminements aux habitants, touristes et visiteurs - Installer des équipements légers pour diversifier les usages (aires de gonflage, box équestres près du lac des Effres, points d'observation, parking vélos sécurisés en centre-bourg...). - Créer des cheminements reliant les hameaux les plus proches au centre-bourg de Secondigny <p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour donner suite à l'inventaire réalisé dans le cadre du plan guide, un schéma des mobilités douces permettra d'asseoir le plan d'action et les financements. Il permettra d'établir une stratégie pour favoriser le développement de modes actifs sur la commune au travers d'un plan pluriannuel d'investissement. - Mettre en œuvre un plan de financement et de travaux phasés dans le temps pour envisager l'achat de parcelles et/ou des conventions de passages, les études techniques et travaux d'aménagement nécessaires - Mettre en place des actions ponctuelles : action de sensibilisation à la pratique du vélo, développement d'un repair-café, développer l'offre de stationnement vélo etc. - Proposer une offre de stationnements vélo sécurisée sur des lieux stratégiques - Inscrire des espaces réservés sur le plan local d'urbanisme intercommunal notamment pour relier les hameaux les plus proches au centre-bourg - Continuer les actions de concertation habitante autour de ce sujet - Communication : conception et installation de signalétiques attractives, élaboration d'une cartographie des cheminements - Mise en lien avec la charte avec les actions du futur PNR de Gâtine Poitevine - Installer des équipements légers pour diversifier les usages - Retrouver le label « station verte »
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - PETR du Pays de Gâtine (projet du futur Parc naturel régional de Gâtine Poitevine) - Département des Deux-Sèvres dans le cadre du projet d'aménagement du futur collège et de ses abords - Département dans le cadre des itinéraires cyclables et pédestres : Service environnement (balisage), Comité Départemental Pédestre - Banque des Territoires, Région, Etat

	<ul style="list-style-type: none"> - Association de randonnée, de marche, association de cyclistes, etc.
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Etude : Plan de mobilité active et piétonne ; - Etude du développement touristique du tourisme nature - Contrat de maîtrise d'œuvre pluri-site sur les espaces de cheminement repérés (ce contrat pourra être couplé avec ceux ou celui traitant de la reconfiguration du secteur du stade, des équipements sportifs et des voies Départementales, etc.) - Accompagner en interne par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et la cheffe de projets PVD tous les acteurs du territoire à la sensibilisation des déplacements actifs piétons et cycles et développer la pratique pour les déplacements du quotidien.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Financement par subvention - Inventaire des financements publics mobilisables tel que la DETR (Préfecture), etc. - Département, financement via « Amendes de police », Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS) « Sécurisation des entrées de collèges et des MFR » - Auto-financement d'un axe primordial et financement connexe de projet par le Département dans le cadre du projet de Collège d'excellence
CALENDRIER	NC
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Sentier de Nature du Cerema - Plan de Déplacement de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et Schéma directeur cyclable
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation significative de la part modale du vélo dans les déplacements quotidien (courses, emploi) - Augmentation des flux piétons sur les axes dédiés, augmentation du flux touristique en centre-bourg
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Cette action permettra de renforcer la position centrale des lieux importants du centre-bourg en les connectant et reconnectant entre eux via des itinéraires piétons et cyclables bien identifiés et sécurisés. Elle améliorera le quotidien des habitants et notamment des publics non motorisés tels que les scolaires et les personnes âgées.
ANNEXES	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de préfiguration du plan des mobilités actives - Tous documents permettant de comprendre les mobilités cyclables et l'évolution des circuits de randonnées

FICHE ACTION N°26

Sécuriser les deux axes principaux du centre-bourg (routiers et piétons)

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°1 : Apaiser les traversées routières du bourg
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny Département des Deux-Sèvres : acteur décisionnel sur le réaménagement des voies départementales
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La commune de Secondigny est identifiée comme un carrefour historique et majeur des déplacements du territoire. Outre son réseau de voies communales et chemins ruraux, elle est traversée par deux départementales : la RD 949 bis (Poitiers, La Roche-sur-Yon) et la RD 748 (Niort, Bressuire, Angers). Ici, les nuisances créées par le trafic, notamment poids-lourds posent des problèmes de renouvellement urbain extrêmement importants. Si le trafic est plutôt local sur l'axe Nord-Sud, la commune assiste à un renforcement du trafic de transit sur l'axe Ouest-Est allant de pair avec une augmentation de la taille des poids-lourds.</p> <p>Au cœur de la problématique, les espaces publics situés le long des voies départementales ne sont plus considérés que comme des lieux de transit routiers.</p> <p>Dans le cadre de l'étude PVD, de premières études topographiques et des flux routiers ont été menées au printemps et à l'automne 2023 afin d'évaluer la possibilité de limiter les nuisances routières aux deux axes principaux et revoir les flux de circulation au centre. D'après les résultats obtenus, il apparaît possible de sécuriser les flux routiers sur les seuls axes départementaux pour les poids lourds par un réaménagement des feux (en amont), un renforcement de l'accotement et une modification de la planimétrie du secteur.</p> <p>Il semble possible d'aménager pour sécuriser un trottoir PMR au nord et des traversées piétonnes spécifiques.</p> <p>Cet objectif est d'autant plus crucial qu'il n'existe pas aujourd'hui de rues aménagées permettant aux habitants de parcourir le bourg à pied et à vélo, en reliant notamment les différents polarités (le pôle commercial du centre, le pôle scolaire et sportif et le pôle de loisirs) que ce soit du nord vers le sud ou d'est en ouest.</p> <p>OBJECTIFS :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Apaiser l'ensemble du réseau routier en favorisant les circulations locales (notamment vigilance sur le transit de Poids-lourds) - Sécuriser les espaces publics aux abords des voies importantes - Modifier la représentation du centre-bourg chez les habitants et voyageurs, touristes et retrouver de l'attractivité - Apaiser la situation rue du Bosquet pour favoriser la reprise de l'habitat vacant - Permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler de manière sécurisée. <p><u>ACTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place <u>un plan d'apaisement</u> à l'échelle de la commune • Réflexion à mener autour du réaménagement de la communication routière - de la signalétique des axes urbains en dehors des voies départementales • Aménager et sécuriser les rues de l'Anjou, de Vendée, du Poitou pour les parcours piétons (Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre) <p>Une première étape pourrait être la sécurisation du carrefour du croisement des deux départementales.</p>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - PETR du Pays de Gâtine (projet du futur Parc naturel régional de Gâtine Poitevine) - CAUE : expertise, aide à la réalisation des cahiers des charges / recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre - Département des Deux-Sèvres
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Études complémentaires éventuelles - Étude de faisabilité et/ou recrutement d'un cabinet externe pour mettre en place le futur plan d'apaisement (cette étude pourrait-être couplée avec l'étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement par phase du centre-bourg de Secondigny - place publique) - Campagne de sensibilisation - Réaménagement des axes routiers au centre et des axes routiers pour se conformer au plan d'apaisement validé
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Subvention de l'Ademe « Agir pour la transition » - Financement par « Amendes de police » - Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS) 2022-2028 pour la sécurisation des routes départementales en agglomération (Accompagnement fixé à 30 % du montant HT des dépenses subventionnables)
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 : Retour des décisions prises par le Département - 2023-2024 : Groupe de travail conjoint autour de la mise en œuvre du plan d'apaisement co-coordonné par la chef de projets PVD et les services du Département - 2024 : projet annexe de reprise des réseaux d'assainissement

	<p>(contrainte de circulation). Profiter de ces travaux afin de tester d'autres trajets routiers.</p> <p>A partir de 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement d'une maîtrise d'œuvre - Appel d'offre à la suite de l'approbation du plan d'apaisement - Temps d'étude et de concertation (1 année minimum) - premiers travaux d'aménagements. Travaux pluriannuels pour créer en priorité la zone de rencontre du centre-bourg et le réaménagement des carrefours - Consultation des entreprises et établissements des marchés de travaux, puis préparation du chantier (6 mois) - 2025-2030 : Réflexion parallèle autour d'une signalétique urbaine et non plus routière du bourg
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME, subvention d'études « Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés » - L'Etat, la Préfecture
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de véhicules / jour traversant le bourg suivant les axes et la vitesse moyenne - La mise en place des aménagements routiers
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>Cette action est une réelle nécessité qui permettra de contenir les flux routiers sur les deux grands axes et de sécuriser les déplacements piétons et cycles le long et sur les espaces limitrophes. Le cœur historique de Secondigny retrouvera là une vitrine plus qualitative.</p>
ANNEXES	<p>Carte de préfiguration du plan d'apaisement</p> <p>Exemple de configuration de voies dédiées à l'apaisement</p>

FICHE ACTION N°27

Créer une aire de covoiturage dans le centre-bourg

ORIENTATION STRATEGIQUE	Enjeu n°1 : Apaiser les traversées routières du bourg
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny Département des Deux-Sèvres : compétent en matière d'aire de covoiturages
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La commune de Secondigny est identifiée comme un carrefour historique et majeur des déplacements du territoire. Outre son réseau de voies communales et chemins ruraux, elle est traversée par deux départementales : la RD 949 bis (Poitiers, La Roche-sur-Yon) et la RD 748 (Niort, Bressuire, Angers).</p> <p>La création d'une aire de covoiturage est donc opportune au vu de la forte fréquentation de ces deux routes départementales et de la hausse de stationnement de véhicules sur différents parking du centre-bourg qui n'ont pas cette vocation.</p> <p>Les élus souhaiteraient que cette aire de covoiturage soit basé à côté du Lac des Effres.</p> <p>Un échange avec le département est en cours sur cette thématique et étudier le lieu voire les lieux stratégiques d'implantation d'aires de covoiturage sur la commune.</p>
PARTENAIRES	- Le Conseil départemental
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Non connu
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Non connu
CALENDRIER	- Autre partenaires financiers sur la mobilité
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	- ADEME, - L'Etat, la Préfecture
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- Taux d'occupation de l'aire de covoiturage
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	L'aire de covoiturage contribue à organiser la mobilité à l'échelle de Secondigny et du territoire intercommunal. Elle est un levier en facteur de la transition écologique et contribue à l'optimisation des

	<p>budgets des ménages.</p> <p>De plus leur situation sur des lieux stratégiques peuvent être bénéfiques au commerce local.</p>
ANNEXES	